

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Fonds Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Fonds Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions MSSS (FI:P408)	1	10 954 646	12 913 109	12 913 109	11 559 265
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2				
Contributions des usagers	3	2 009 182	1 198 159	1 198 159	1 799 173
Ventes de services et recouvrements	4		434 220	434 220	259 347
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7		1 313	1 313	2 996
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	63 000	361 410	361 410	208 646
TOTAL (L.01 à L.11)	12	13 026 828	14 908 211	14 908 211	13 829 427
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	8 984 158	12 671 351	12 671 351	11 846 331
Médicaments	14	118 750	81 284	81 284	128 889
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	79 860	96 380	96 380	124 224
Denrées alimentaires	17	213 110	291 952	291 952	337 825
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	160 235	164 343	164 343	176 420
Créances douteuses	21		205 496	205 496	26 988
Loyers	22				
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
Dépenses de transfert	25				
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	1 726 823	1 973 335	1 973 335	1 705 126
TOTAL (L.13 à L.27)	28	11 282 936	15 484 141	15 484 141	14 345 803
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	1 743 892	(575 930)	(575 930)	(516 376)

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

## ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(2 026 608)		(2 026 608)	(1 510 232)	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	(2 026 608)		(2 026 608)	(1 510 232)	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(575 930)		(575 930)	(516 376)	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	(2 602 538)		(2 602 538)	(2 026 608)	

Le solde à la fin est constitué des éléments suivants:

Affectations d'origine externe (P289)	12	XXXX	XXXX		
Affectations d'origine interne (P289)	13	XXXX	XXXX		
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	(2 602 538)	(2 026 608)
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	(2 602 538)	(2 026 608)

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	514 946		514 946	375 243
Placements temporaires	2	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Débiteurs - MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	1 017 298		1 017 298	
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	384 064		384 064	939 163
Avances de fonds aux établissements publics	5	XXXX			
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	1 373 117		1 373 117	1 373 117
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Actifs destinés à la vente	10	XXXX			
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	11	34 439		34 439	40 879
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>3 323 864</b>		<b>3 323 864</b>	<b>2 728 402</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	13				
Créditeurs - MSSS (FE: P362, FI: P408)	14				949 896
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	15	4 444 452		4 444 452	2 524 738
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	16	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	17				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	18	10 647		10 647	26 560
Dettes à long terme (FI: P403)	19	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Passif au titre des sites contaminés (FI: P401)	21	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	22	1 621 071	XXXX	1 621 071	1 488 252
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	24	823		823	2 084
<b>TOTAL DES PASSIFS (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>6 076 993</b>		<b>6 076 993</b>	<b>4 991 530</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>(2 753 129)</b>		<b>(2 753 129)</b>	<b>(2 263 128)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (FI: P423)	27	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	28	127 823	XXXX	127 823	143 281
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	29	22 768		22 768	93 239
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.27 à L.29)</b>	<b>30</b>	<b>150 591</b>		<b>150 591</b>	<b>236 520</b>
<b>CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT</b>	<b>31</b>		XXXX		
<b>SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.26 + L.30 - L.31)</b>	<b>32</b>	<b>(2 602 538)</b>		<b>(2 602 538)</b>	<b>(2 026 608)</b>

Obligations et droits contractuels (pages 635-00 à 635-05, 636-00 et 636-01) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (page 270)

Biens détenus en fiducie (page 375)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

## ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

	Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
	1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(119 017)	(2 263 128)	(2 263 128)	(1 691 328)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2				
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3				XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(119 017)	(2 263 128)	(2 263 128)	(1 691 328)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5		(575 930)	(575 930)	(516 376)
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:					
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX		
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX		
Dispositions (FI:P420, 421 )	8		XXXX		
Produits sur dispositions	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Réduction de valeurs (FI:P420, 421)	10		XXXX		
Redressements des immobilisations	11		XXXX		
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX		
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:					
Acquisition de stocks de fournitures	15		15 458	15 458	(20 239)
Acquisition de frais payés d'avance	16		70 471	70 471	(35 185)
Utilisation de stocks de fournitures	17		XXXX		
Utilisation de frais payés d'avance	18				
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19		85 929	85 929	(55 424)
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21		(490 001)	(490 001)	(571 800)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	(119 017)	(2 753 129)	(2 753 129)	(2 263 128)

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Notes
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Surplus (déficit) de l'exercice	1	(575 930)	(516 376)	
<b>ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:</b>				
Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2			
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	85 929	(55 424)	
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4			
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5			
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:				
- Gouvernement du Canada	6			
- Autres	7			
Amortissement des immobilisations	8			
Réduction pour moins-value des immobilisations	9			
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10			
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11			
Subventions MSSS	12			
Autres (préciser P297)	13			
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)</b>	14	85 929	(55 424)	
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement	15	629 704	260 454	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)</b>	16	139 703	(311 346)	
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>				
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	17			
Produits de disposition d'immobilisations	18			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)</b>	19			
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Variation des placements temporaires dont l'échéance est supérieure à 3 mois	20			
Placements de portefeuille effectués	21			
Produits de disposition de placements de portefeuille	22			
Placements de portefeuille réalisés	23			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)</b>	24			

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Notes
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Dettes à long terme - Emprunts effectués	1			
Dettes à long terme - Emprunts remboursés	2			
Capitalisation de l'escompte et de la prime sur la dette	3			
Variation des emprunts temporaires - fonds d'exploitation	4			
Emprunts temporaires effectués - fonds d'immobilisations	5			
Emprunts temporaires remboursés - fonds d'immobilisations	6			
Variation du Fonds d'amortissement du gouvernement	7			
Autres (préciser P297)	8			
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (L.01 à L.08)</b>	<b>9</b>			
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (P.208-00, L.16 + L.19 + L.24 + P.208-01, L.09)</b>	<b>10</b>	<b>139 703</b>	<b>(311 346)</b>	
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>11</b>	<b>375 243</b>	<b>686 589</b>	
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (L.10 + L.11)</b>	<b>12</b>	<b>514 946</b>	<b>375 243</b>	

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2	Notes
<b>VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT:</b>				
Débiteurs - MSSS	1	(1 017 298)		
Autres débiteurs	2	555 099	318 911	
Avances de fonds aux établissements publics	3			
Subvention à recevoir - réforme comptable - avantages sociaux futurs	4			
Frais reportés liées aux dettes	5	XXXX	XXXX	
Autres éléments d'actifs	6	6 440	52 116	
Créditeurs - MSSS	7	(949 896)	(343 756)	
Autres créditeurs et autres charges à payer	8	1 919 714	352 386	
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	9			
Intérêts courus à payer	10			
Revenus reportés	11	(15 913)	3 883	
Passif au titre des sites contaminés	12			
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	132 819	(123 182)	
Autres éléments de passifs	14	(1 261)	96	
<b>TOTAL DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT (L.01 à L.14)</b>	<b>15</b>	<b>629 704</b>	<b>260 454</b>	

## AUTRES RENSEIGNEMENTS:

Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs au 31 mars	16		
Produits de disposition d'immobilisations inclus dans les débiteurs au 31 mars	17		
Autres éléments n'affectant pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie (préciser P297)	18		

## Intérêts:

Intérêts créditeurs (revenus)	19		
Intérêts encaissés (revenus)	20		
Intérêts débiteurs (dépenses)	21		
Intérêts déboursés (dépenses)	22		

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. STATUT ET NATURE DES OPÉRATIONS

Centre d'hébergement et de soins de longue durée Providence Notre-Dame de Lourdes Inc. (la « Corporation ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions*. Il détient un permis d'établissement privé conventionné émis par le Ministère de la santé et des services sociaux. Son statut d'établissement privé, et donc de société par actions, est imposé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, afin de permettre à Soeurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, son unique actionnaire, de conserver le contrôle sur l'établissement. Elle a pour mandat d'offrir de façon temporaire ou permanente un milieu substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Corporation n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu, étant reconnue comme organisme de bienfaisance.

Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée Providence Notre-Dame de Lourdes Inc. ci-après désigné l'établissement est un établissement privé conventionné constitué en *corporation* sans but lucratif par lettres patentes sous l'autorité de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le 18 novembre 2009.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a. Référentiel comptable

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel AS-471, l'établissement utilise prioritairement le Manuel de gestion financière *établi par le MSSS, tel que prescrit par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*.

Ces directives sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exception de l'élément suivant:

- Les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives au fonds d'immobilisations ni les informations connexes à fournir, tel qu'exigé par les directives du MSSS, ce qui n'est pas conforme aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- Les économies engendrées par la COVID-19 n'ont pas été déduites des charges reliées à la Pandémie dans le cadre des réclamations effectuées au MSSS.
- Le passif relié aux indexations salariales et montants forfaitaires confirmés au 31 mars 2021 par le MSSS n'ont pas été comptabilisés.

Pour toute situation pour laquelle le *Manuel de gestion financière* ne contient aucune directive, l'établissement se réfère au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Par conséquent, les états financiers inclus dans le présent rapport financier annuel AS-471 sont conformes aux

principes comptables généralement reconnus pour le secteur public sauf pour l'élément mentionné ci-dessus.

## **b. Utilisation d'estimations**

La préparation du rapport financier annuel AS-471, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, requiert que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice, ainsi que sur la présentation d'éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels l'établissement a utilisé des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la subvention à recevoir – réforme comptable, l'évaluation des passifs au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions de griefs. Les provisions pour l'assurance-salaire et les droits parentaux ont été initialement calculées par le MSSS et soumises à l'établissement en 2012-2013.

Au moment de la préparation du rapport financier annuel AS-471, la direction considère que les estimations et les hypothèses utilisées sont raisonnables. Cependant, les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction.

## **c. État des gains et pertes de réévaluation**

Les chapitres SP 1201 *Présentation des états financiers* et SP 3450 *Instruments financiers* du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public requiert la présentation d'un état des gains et pertes de réévaluation lorsque l'entité qui présente les états financiers détient des instruments financiers évalués à leur juste valeur ou libellés en devises étrangères. Le format du rapport financier annuel AS-471, prescrit par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 383, n'inclut pas cet état financier puisque la grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détiennent pas d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par l'article 265 relativement à l'acquisition d'actions d'une personne morale.

Considérant que l'établissement ne détient aucun élément devant être comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères, la présentation de l'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas jugée requise dans le présent rapport financier annuel AS-471.

## **d. Comptabilité d'exercice**

L'établissement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, les opérations et les faits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, et lorsqu'ils peuvent être estimés raisonnablement.

Les charges représentent le coût des ressources consommées au cours de l'exercice.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

### e. Biens détenus en fiducie

La description des biens détenus en fiducie gérés par l'établissement ainsi que le sommaire des soldes sont présentés à la page 375 du rapport financier annuel AS-471.

### f. Opérations inter-entités

Une opération inter-entités est une transaction conclue entre entités sous contrôle commun, qui donne lieu à un transfert d'actifs, financiers ou non, ou de passifs, ou la fourniture de biens ou de services. Elle exclut les opérations de restructuration interne, ainsi que les opérations conclues avec un partenaire dans le cadre d'un partenariat. Les opérations inter-entités de l'établissement sont celles effectuées avec Phare Providence et CHSLD Providence Notre-Dame des Lourdes, mais excluent toutes celles réalisées avec un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux ou toute autre entité contrôlée par le gouvernement. L'établissement prestataire et bénéficiaire comptabilisent les opérations inter-entités auxquelles il prend part à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants:

- Lorsqu'elle représente des coûts attribués et recouverts ou lorsqu'elle est conclue à une valeur similaire à celle qui aurait été obtenue dans une situation de pleine concurrence, l'opération est constatée à la valeur d'échange;
- Lorsque l'opération n'entraîne aucune attribution de coût, l'établissement prestataire constate un revenu et une charge à la valeur comptable pour le montant brut. L'établissement bénéficiaire ne constate aucune charge.

Lorsqu'une opération implique un transfert d'actifs ou de passifs, l'établissement prestataire et l'établissement bénéficiaire doivent comptabiliser un gain ou une perte quand la valeur d'échange ne correspond pas à la valeur comptable des éléments transférés.

### g. Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement bénéficiaire qui donnent lieu à une obligation répondant à la définition de passif à la date des états financiers, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées. Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissements votée annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, tel que stipulé dans la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux* et certains autres transferts (*RLRQ, chapitre S-37.01*).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées comme

revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature des coûts, utilisation prévue ou période pendant laquelle les coûts devront être engagés). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

#### **h. Revenus provenant des usagers**

Les revenus provenant des usagers comprennent notamment les sommes exigibles pour l'hébergement d'usagers dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou qui sont pris en charge par une ressource intermédiaire d'un établissement public ou par une ressource de type familial, selon les tarifs établis par règlement.

Ils incluent également les montants imposés à des usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec, à des non-résidents du Canada et à de tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation (chapitre A-28)* ou de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4.2)*, ainsi que les montants payable par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semi-privé selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (*chapitre A-28, r.1*).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

#### **i. Ventes de services et recouvrements**

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres que la prestation de services aux usagers.

Les revenus de recouvrements sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut assumé par un centre d'activités.

Ces revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel a lieu la vente de services ou le recouvrement de coûts.

#### **j. Donations**

Les sommes reçues de tiers par dons, legs ou contributions autres que des subventions gouvernementales sans condition rattachée ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont comptabilisées aux revenus de l'exercice. Les sommes reçues de tiers par dons, legs ou contributions autres que des subventions gouvernementales à des fins de dotation de durée déterminée ou à

des fins spécifiques sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatés aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

L'excédent de la somme reçue sur les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité prescrits à l'entente est inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde à d'autres fins, le cas échéant. Si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, un revenu reporté est comptabilisé si celle-ci prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

#### **k. Charges**

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice financier au cours duquel les biens sont consommés ou les services sont rendus.

#### **l. Salaires, avantages sociaux et charges sociales**

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

#### **m. Charges inhérentes aux ventes de services**

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaliser les montants des revenus correspondants.

#### **n. Instruments financiers**

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs MSSS, les autres débiteurs et sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les passifs financiers comprennent les créditeurs MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer excluant les charges sociales et taxes à payer et sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

##### **i. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire le cas échéant et les placements temporaires de moins de trois mois suivants la date d'acquisition et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon importante.

##### **ii. Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La charge pour créances douteuses est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

### iii. Crédoiteurs et autres charges à payer

Tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus est comptabilisé aux crédoiteurs et autres charges à payer.

## o. Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant de l'assurance-salaire ainsi que des congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux.

### i. Provision pour assurance-salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'aide de la moyenne des données de paie pour chacune des dernières trois années financières de l'établissement.

Elles sont estimées à l'aide de la méthode par période de paie qui tient compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le groupe d'emploi, la durée par dossier ou la méthode dite globale basée sur des données globales en utilisant des facteurs de croissance de la rémunération et du nombre d'individus en assurance salaire par année financière.

Cette méthode requiert l'utilisation de l'hypothèse que l'assurance salaire évoluera au cours des trois années financière à venir selon les tendances passées.

Ces obligations ne sont pas actualisées.

La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

### ii. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2021 et des taux horaires prévus en 2021-2022. Elles ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

### iii. Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite ci-après et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2021-2022. Ces obligations ne sont pas actualisées.

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congés de maladie. Les journées non utilisées sont payables 1 fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars. Les obligations ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

#### iv. Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité de régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le MSSS et ne sont pas présentées au rapport financier annuel AS-471.

#### v. Droits parentaux

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2021 et la rémunération versée pour l'exercice 2021-2022, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2022. La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

#### p. Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des déboursés effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices. Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

#### q. Stock de fournitures

Les stocks de fourniture sont des actifs non financiers composés des fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

#### r. Autres méthodes

##### i. Revenus d'intérêts

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements sont partie intégrante de chacun des fonds.

##### ii. Comptabilité par fonds

Étant un établissement privé, le CHSLD-ProvidenceNotre-Dame de Lourdes Inc. n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations et n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

##### iii. Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

- Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le ministère de la santé et des services sociaux.
- Activités accessoires : elles comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

- Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.
- Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

L'établissement ne présente aucune transaction dans les centres d'activités accessoires. Les revenus découlant de ces activités sont présentées sous le libellé Autres revenus, dans les Activités principales.

#### iv. Centre d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres d'activités.

#### v. Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

#### vi. Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations.

### 3. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des pages 200 et 206 respectivement, relativement au fonds d'exploitation sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations. Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) sont celles relatives au fonds d'exploitation.

#### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Impacts sur les états financiers

L'établissement ne détenait pas au 31 mars 2021 et n'a pas détenu au cours de l'exercice des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou perte de réévaluation.

#### 5. PASSIFS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les principales hypothèses utilisées sont :

	Exercice courant	Exercice précédent
Pour les provisions relatives aux congés de maladie - année courante et de vacances :		
Taux moyen de croissance de la rémunération	0 %	0 %
Accumulation des congés de vacances et maladie pour les salariés	11.77 %	9.43 %
Accumulation des congés de vacances pour les cadres et hors-cadres	8.51 %	8.65 %

Le tableau suivant explique la variation annuelle des provisions composant les passifs au titre des avantages sociaux:

	Exercice courant				Exercice précédent
	Solde au début	Charges de l'exercice	Montants versés	Solde à la fin	Solde à la fin
Provision pour vacances	1 064 241 \$	899 098 \$	793 477 \$	1 169 862 \$	1 064 241 \$
Provision pour assurance salaire	394 174 \$	638 702 \$	630 105 \$	402 771 \$	394 174 \$
Provision pour maladie	16 707 \$	216 930 \$	198 329 \$	35 308 \$	16 707 \$
Provision pour droits parentaux	13 130 \$	7 227 \$	7 227 \$	13 130 \$	13 130 \$
<b>Total</b>	<b>1 488 252 \$</b>	<b>1 761 957 \$</b>	<b>1 629 138 \$</b>	<b>1 621 071 \$</b>	<b>1 488 252 \$</b>

#### 6. INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations relatives à l'état du flux de trésorerie sont présentées aux pages 208-01 et 208-02 du rapport financier AS-471.

## 7. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

### a. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les instruments financiers qui exposent l'établissement au risque de crédit sont l'encaisse (découvert bancaire), les débiteurs MSSS, les autres débiteurs et la subvention à recevoir (perçue d'avance) – réforme comptable. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière :

	Exercice courant	Exercice précédent
Encaisse	514 946 \$	375 243 \$
Débiteurs MSSS	1 017 298 \$	0 \$
Autres débiteurs	384 064 \$	939 163 \$
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable	1 373 117 \$	1 373 117 \$
<b>Total</b>	<b>3 289 425 \$</b>	<b>2 687 253 \$</b>

Le risque de crédit associé à l'encaisse est réduit au minimum.

Le risque de crédit associé aux débiteurs MSSS, ainsi qu'à la subvention à recevoir (perçue d'avance – réforme comptable, est faible puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

Le risque de crédit relié aux autres débiteurs est faible car il comprend des sommes à recevoir du gouvernement du Canada et du Québec et de Phare Providence, qui jouissent d'une bonne qualité de crédit, ainsi que des usagers eux-mêmes.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents Autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, l'historique de paiement, la situation financière du débiteur et l'âge de la créance. Au 31 mars 2021, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 31% du montant total recouvrable, comparativement à 11% pour l'exercice antérieur.

La variation de l'exercice de la provision pour créances douteuses s'explique comme suit:

	Exercice courant	Exercice précédent
Solde au début de la provision pour créances douteuses	216 056 \$	189 068 \$
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	205 496 \$	26 988 \$
Radiation	0 \$	0 \$
Montants recouvrés	0 \$	0 \$
<b>Solde à la fin de la provision pour créances douteuses</b>	<b>421 552 \$</b>	<b>216 056 \$</b>

L'établissement est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

### b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'établissement ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'il ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun et à un prix raisonnable.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, les autres créditeurs et autres charges à payer.

Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

## 8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation est exposée à des griefs. La Corporation inscrit une provision à l'égard d'un grief seulement lorsqu'il est probable que celui-ci entraînera un déboursé et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut être faite. Au 31 mars 2021, aucune provision n'est enregistrée dans les états financiers. Toute variation pouvant résulter du règlement de ces éventualités sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel aura lieu le règlement.

## 9. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES APPARENTÉS

Au cours de l'exercice financier, des services ont été rendus à des entités sous contrôle commun, donnant ainsi lieu à des transactions entre parties apparentées.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Elles se détaillent comme suit :

Opérations avec apparentés :

	2021	2020
Services rendus à l'entité Phare Providence :		
Service de main d'oeuvre	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$
Services achetés auprès de l'entité Phare Providence :		
Services de main d'oeuvre	97 987 \$	0 \$
Fournitures et autres charges	6 339 \$	112 462 \$
Frais de gestion	125 702 \$	188 253 \$
Total	230 028 \$	300 751 \$
Solde à recevoir de l'entité Phare Providence au 31 mars 2021	0 \$	0 \$
Solde à payer de l'entité Phare Providence au 31 mars 2021	(80 027) \$	(157 569) \$
Solde à recevoir de l'entité Providence St-Joseph au 31 mars 2021	0 \$	396 851 \$
Solde à payer à l'entité Providence St-Joseph au 31 mars 2021	(996 355) \$	0 \$

## 10. PANDÉMIE DE LA COVID-19

Pendant tout l'exercice 2020-2021, le gouvernement a maintenu l'état d'urgence sanitaire qu'il a imposé le 13 mars 2020 conséquemment à la déclaration de la pandémie de la COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé.

Cette pandémie continue d'affecter les activités de l'établissement, causant notamment une augmentation des heures travaillées et de la consommation de fournitures médicales.

Conformément aux directives du MSSS, l'établissement présente, aux pages du RFA (AS-471), les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 encourus au cours de l'exercice. Ces coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers.

Cependant, ils excluent les coûts des équipements de protection individuelle provenant de l'approvisionnement gouvernemental, pour lequel il n'y a eu aucune facturation.

	Montant (\$)
<b>État des résultats</b>	
Salaires, av.soc. généruax et particuliers et charges sociales	2 110 005 \$
Main d'oeuvre indépendante	250 817 \$
Autres charges directes	416 553 \$
<b>État de la situation financière</b>	
Montant à recevoir du MSSS	519 677 \$

L'établissement a également comptabilisé un revenu de subvention et un montant à recevoir du MSSS. En effet, le gouvernement s'est engagé à financer les coûts additionnels relatifs à la pandémie de la COVID-19, déduit des économies occasionnées par la diminution des activités au sein des EPC (voir réserve au rapport de l'auditeur à ce sujet).

	<b>Montant (\$)</b>
Revenus du MSSS	3 235 416 \$
<b>Total</b>	<b>3 235 416 \$</b>

À la date de mise au point définitive des états financiers, l'évolution de la pandémie de la COVID-19, sa durée et son incidence demeurent inconnues. Par conséquent, l'établissement est dans l'impossibilité de déterminer toutes ses répercussions sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour les exercices futurs.